

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

- 1) La Société Nationale ISKAN, envisage de réaliser sur délégation de Maitrise d'ouvrage du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, les travaux de construction d'une école primaire dans la zone du projet d'extension et de modernisation de la ville d'Akjoujt.  
Le Financement des travaux est programmé sur le budget de l'Etat.
- 2) Le délai d'exécution des travaux est fixé à **6 mois**
- 3) La Société Nationale ISKAN, invite par le présent appel d'offres les entreprises éligibles à présenter leurs offres sous plis fermés pour l'exécution des travaux objet du présent DAO à l'adresse de **Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés des Secteurs des Infrastructures ZRA n°23 à côté du Stade Olympique, Nouakchott** au plus tard le **22 août 2012 à 10 heures**.
- 4) Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres dans les locaux de la société nationale ISKAN à l'adresse suivante:  
**Société Nationale ISKAN**, Téléphone : 45 25 46 01 et Fax : 45 25 42 13, BP 28 Nouakchott, Mauritanie.
- 5) Tout soumissionnaire intéressé par le présent avis pourra retirer un jeu complet du Dossier d'appel d'offres (DAO) auprès d'ISKAN sur présentation d'un reçu prouvant le versement d'un montant non remboursable de **40 000 UM** (Quarante mille ouguiyas) sur le compte d'ISKAN à Nouakchott.
- 6) Les offres exprimées en toutes taxes comprises devront être valides pour une période de **90 jours**, à compter de la date limite de dépôt des offres.
- 7) Les soumissionnaires doivent obligatoirement joindre à leurs offres, les pièces suivantes justifiant leur position régulière vis-à-vis de la législation et de la réglementation en vigueur :
  - Une caution provisoire d'un montant de **800 000 UM**.
  - une attestation du Directeur Général des Impôts
  - un quitus fiscal délivré par le Trésorier Général
  - une attestation du Directeur chargé du Travail
  - une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
  - une attestation de régularité vis-à-vis du Laboratoire National des Travaux Publics
  - une attestation de la Banque Centrale de Mauritanie certifiant que le soumissionnaire ne figure pas sur la liste des contentieux et comptes gelés
- 8) Pour se voir attribuer le marché, les Soumissionnaires doivent satisfaire aux critères minima de qualifications suivantes :
  - avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, attesté par un expert comptable, durant les **trois dernières années** d'un montant équivalent à **140.000.000 UM** ;
  - avoir réalisé avec succès, en tant qu'entreprise principale, au moins **trois** projets de nature et de complexité similaire durant les **cinq** dernières années. Ces projets devront obligatoirement être attestés par un Maitre d'Ouvrage public ;
  - disposer de matériels (en propriété, en location ou en leasing) pour l'exécution des travaux envisagés (voir données particulières du DAO).
  - proposer un personnel clé qualifié capable de réaliser les travaux projetés et
  - disposer d'une capacité d'autofinancement au moins égale à **30.000.000 UM**;

Le Directeur General d'ISKAN  
Mohamed Mahmoud Ould JAAFAR

